

APRES EN AVOIR DELIBERE,

✚ De retenir, pour faire partie, avec la personne habilitée à signer les marchés passés par le Syndicat mixte Nièvre numérique, Président, de la commission d'appel d'offres à savoir M. Fabien BAZIN, les personnes suivantes :

Membres titulaires :

- M. Alain BOURCIER,
- Mme Isabelle BONNICEL,
- M. Pascal CHARTIER,
- Mme Nathalie FOREST,
- Mr Jean-François DUBOIS.

Membres suppléants :

- Mme Vanessa LOUIS SIDNEY
- M. Guy HOURCABIE,
- M. Pascal MOREL,
- M. Denis THURIOT,
- Mme Régine ROY.

Membres à voix consultatives :

- ↳ Le Payeur Départemental ou son représentant
- ↳ Le Directeur Départemental de la concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 14 dont un pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU SYNDICAT MIXTE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/02/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/02/2019